

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÎLE-DORVAL**

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE – RÈGLEMENT CONCERNANT LA
TARIFICATION DE SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE L'ÎLE-DORVAL**

MISE EN GARDE : Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales, le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DE SERVICES DISPENSÉS PAR
LA VILLE DE L'ÎLE-DORVAL C-18-02**

AVIS DE MOTION : 13 juin 2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 11 juillet 2018

**MODIFIÉ PAR RÈGLEMENT NO C-19-01 (RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION DE SERVICES DISPENSÉS PAR
LA VILLE DE L'ÎLE-DORVAL C-18-02)**

Le Conseil de Ville de L'Île-Dorval décrète ce qui suit:

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2-1) autorise la Municipalité à faire un règlement sur la tarification des biens, services ou activités qu'elle offre à la population;

CONSIDÉRANT QU'il est juste et équitable que les biens, activités ou services offerts par la Municipalité soient financés par ceux qui les requièrent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite regrouper à l'intérieur du même règlement les différents tarifs qui sont déjà en vigueur, et ce, afin de faciliter leur compréhension par les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications à certains tarifs;

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus et les annexes du règlement font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à établir les frais d'utilisation des services offerts aux citoyens de la Ville de L'Île-Dorval;

ARTICLE 3: TAXES APPLICABLES

Les taxes gouvernementales sont applicables sur tous les tarifs prévus au présent règlement, et ce, selon les taux en vigueur, à moins d'indication contraire dans certains tarifs spécifiques.

ARTICLE 4 : SERVICES MUNICIPAUX

La tarification applicable pour les services, biens ou équipements offerts par les services municipaux est prévue à l'Annexe A.

ARTICLE 5 : PERMITS ET CERTIFICATS

La tarification applicable aux permis et certificats est prévue à l'Annexe B.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions prévues par la loi.

Annexe A - Services municipaux / Municipal services

Barge	\$75 aller-simple/one-way \$100 aller-retour/return trip
Barge communautaire* (1-2 items faciles à porter)/Community barge (1 or 2 easy-to-handle items) * <i>journées designées/designated days</i>	\$20 aller-simple/one-way
Camion/Truck	\$50 par heure/per hour (minimum ½ heure/hour)
Employé supplémentaire/Extra staff	\$ 40 par heure/per hour (minimum ½ heure/hour)
Entreposage hivernal/Winter storage	\$125 par item/per item
Entreposage d'été/Summer storage	\$75 par item/per item
Location Hôtel de ville/Town Hall rental	\$250 par jour/per day
Stationnement/Parking	\$300 passe de saison/season pass \$5 jour/day
Traversier/Ferry * <i>Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans/ Free for kids under 14</i>	125\$ passe de saison/season pass 5\$ aller-retour/return trip 100\$ carnet de 35 billets aller-retour/ booklet of 35 return tickets

Annexe B – Permis et certificats / Permits and certificates

Coût de base d'un permis ou certificat/Base cost for permit or certificate	
Modification ou extension majeure à une résidence/ Major modification or extension of a residence	\$100
Modification ou extension mineure à une résidence/ Minor modification or extension of a residence	\$50
Démolition d'un bâtiment/Demolition of a building	\$25
Nouvelle construction d'une résidence/ New construction of a residence	\$100
Remise (remplacement ou nouvel emplacement) / Shed (replacement or new location)	\$25
Terrasse (remplacement ou nouvel emplacement) / Deck (replacement or new location)	\$25
Excavation, remblai/Excavation, landfill	\$25
Coupe d'arbre/Tree cutting	\$10
Piscine/Pool	\$25
Foyer/Fireplace	\$25

En plus des coûts énumérés ci-dessus, des coûts d'analyse du dossier par le consultant mandaté par la ville s'appliqueront. / In addition to the costs listed above, analysis costs by the consultant mandated by the city will also apply.

Coût d'analyse/Analysis costs	
Demande pour un PIIA/ Request for SPAIP	Coûts réels encourus par la ville Actual professional costs incurred by the Town
Demande de dérogation mineure/ Request for a minor exemption	\$100